

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du lundi 6 juillet 2009

Sous la Présidence de Jean-Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : A. LEBOURGEOIS.

Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, M LEMARQUAND, G DUCHEMIN, P.HENNEQUIN, S. L'HOTELLIER, S DAMOVILLE,
Conseillers absents JY.BERTRAND, C STCHEPONSKY, B PICAN, S LEGROS, I. LEBAS, N. BEUVE,

1 - Plan de zonage Assainissement : Schéma Directeur d'Assainissement

La commune de Saint-Georges-Montcocq possède un réseau d'assainissement collectif depuis les années 60. Les eaux usées sont envoyées à la station d'épuration située sur la commune de Saint-Lô. Cette station traite les eaux usées en provenance de Saint-Lô, La Barre de Semilly, Baudre, Saint-Georges-Montcocq, Agneaux et Le Mesnil-Rouxelin.

Les secteurs raccordés au réseau d'assainissement collectif de Saint-Georges sont :

- le bourg de Saint-Georges-Montcocq, comprenant l'avenue du Cotentin,
- les lotissements à l'Est de cette avenue,
- le Parc d'activités au Nord (réseau en place mais non raccordé)
- le secteur de la Mairie et de l'école ;
- la rue Valvire, sur les bords de la Vire dans la partie Sud de la commune.

D'autres secteurs (futurs lotissements) sont en voie d'être raccordés (raccordement par la RD191).

Certaines habitations ne sont parfois pas raccordées à cause de problèmes de pentes qui nécessiteraient la mise en place de poste de relevage.

Toutes les autres habitations en dehors de ces secteurs relèvent d'un assainissement autonome.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne l'ensemble des habitations isolées et/ou des zones de hameaux. Le traitement des effluents est réalisé au niveau de chaque parcelle.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place par la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise. Ce service, assuré actuellement par VEOLIA, est chargé de réaliser les diagnostics de chaque installation, ainsi que le contrôle du neuf.

Il existe une carte d'aptitude des sols réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (première carte réalisée en décembre 1993 par Organisation et Environnement, complétée par une étude de sol complémentaire en janvier 2004 par la société BICHA).

Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement de Saint-Georges-Montcocq est de type séparatif à 100% (un collecteur eaux pluviales et un collecteur eaux usées).

Le réseau d'assainissement collectif actuel présente un linéaire d'environ 3920 m, pour environ 170 branchements.

Il existe un poste de refoulement placé au début de la Rue des Fontenelles devant les écoles.

La station d'épuration est située sur la commune de Saint-Lô et est exploitée par VEOLIA EAU.

Les eaux usées épurées sont rejetées dans la rivière de la Vire. Concernant la qualité du cours d'eau, cette rivière est répertoriée en 1B (bonne) et classée en deuxième catégorie piscicole (cyprinidés d'eau vive et calme et carnassiers).

Contexte de l'étude

La commune est en cours de révision de son Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Ce PLU prévoit des secteurs d'extension de l'urbanisation à vocation d'habitat ou d'activités. Les secteurs d'extension de l'urbanisation (1AU, 1AUx, 2AU, 2AUc) sont en continuité du bourg et seront prévus être desservis par le réseau d'assainissement collectif. Or les extensions n'ont pas été prises en compte dans le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune (qui était non opposable). Afin de répondre à ces objectifs de développement, le nouveau zonage d'assainissement collectif doit inclure ces zones urbaines et à urbaniser et mettre en cohérence le zonage d'assainissement collectif avec le zonage du PLU. C'est pourquoi il nous faut engager la modification de son zonage d'assainissement collectif.

Les possibilités de raccordement à l'assainissement collectif de chaque secteur d'extension à l'urbanisation sont données ci-dessous :

-Pour la zone 2AU, située à au Sud-Est du bourg : cette zone, déjà incluse dans le zonage d'assainissement collectif, peut être raccordé gravitairement au réseau passant par la RD191 (en limite Est).

-Pour la zone 1AU située à l'Est du bourg : la partie Nord de cette zone peut être raccordée par extension du réseau du lotissement située plus au Sud par la Rue de Bransgore. Cette extension pourrait fonctionner par gravité La partie Est de cette zone peut être raccordée.

-Pour la partie de la zone U située en limite de la zone 1AU: celle-ci peut-être raccordée par extension du réseau de la zone 1AU précédente. Un poste de relevage individuel sera peut-être à envisager.

-Pour la zone 1AUx : celle-ci comporte déjà un réseau d'assainissement mais non raccordé au réseau actuel. Le raccordement est possible en gravitaire par la Rue de Carentan ou bien par extension du réseau de la zone 1AU.

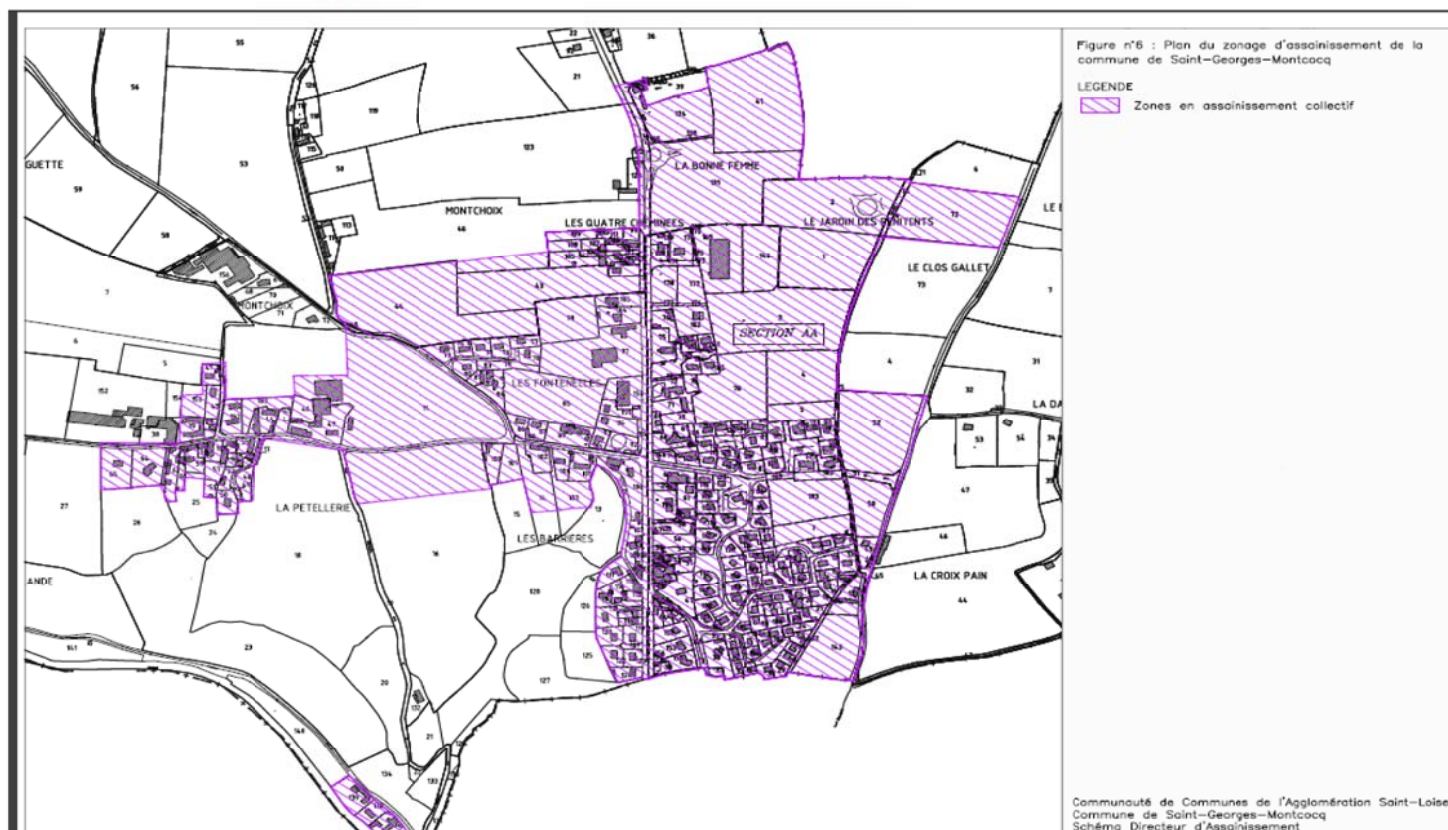
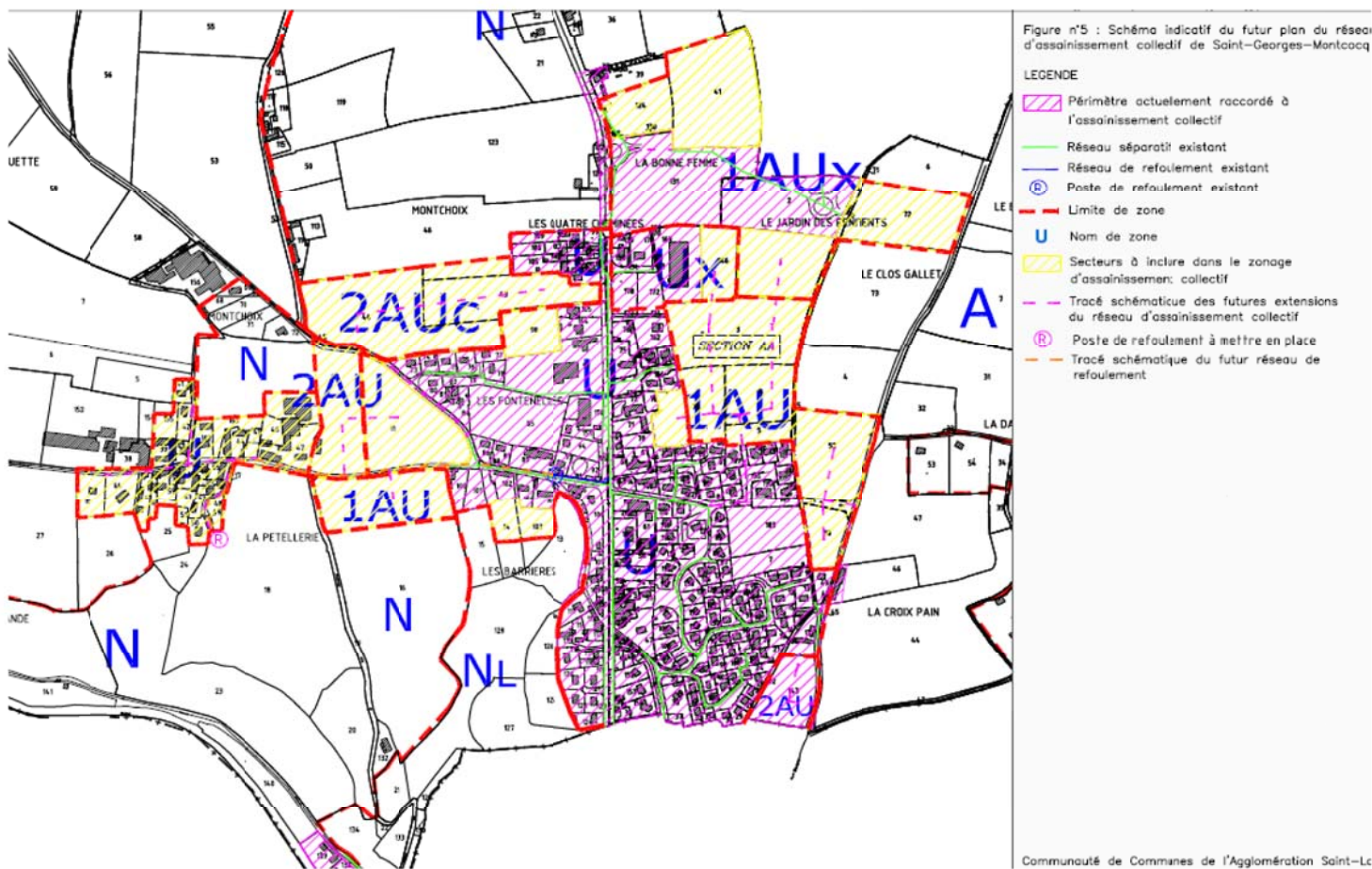
-Pour la partie de la zone Ux située à l'Est : cette zone peut être raccordée gravitairement au réseau futur de la zone 1AU.

-Pour la partie de la zone U située au Sud de la Rue des Fontenelles : cette zone étant privée, le raccordement pourrait se faire sur le réseau passant par la Rue des Fontenelles mais avec un poste de relevage individuel (pente vers le Sud).

-Pour la zone 2AUc : Cette zone pourrait être raccordée gravitairement au réseau de la Rue des Fontenelles par extension du réseau le long de la Rue dite de La Tempierie.

-Pour le secteur comprenant la partie de la zone U à l'Ouest du bourg, les zones 1AU, 2AU et la zone U de La Petellerie : ce secteur ne pourrait pas se raccorder gravitairement au réseau située Rue des Fontenelles compte tenu de la pente. Le raccordement à l'assainissement collectif se ferait par le biais d'un poste de refoulement positionné en position basse du secteur de la Petellerie, qui renverrait les eaux usées par un réseau de refoulement le long de le RD447 jusqu'à la Rue de Carentan.

L'ouverture à l'urbanisation de ces secteurs impliquerait la mise en place d'environ 190 branchements supplémentaires pour atteindre 360 branchements au total sur la commune. Ces branchements correspondraient à un supplément de 580 équivalents habitants. Le nombre de branchements et d'équivalents habitants supplémentaires ont été évalués à partir des surfaces constructibles et du type d'urbanisation (habitat ou activités). Le nombre de raccordés à la station d'épuration de Saint-Lô est estimé à 22000 EH pour une capacité nominale de 40000 EH pour le paramètre DBO5. Compte tenu de la charge de pollution actuelle reçu par la station (22000 EH), celle-ci est en mesure de recevoir l'ensemble de la charge de pollution supplémentaire générée par l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités (+580 EH) programmés dans le PLU de la commune de Saint-Georges-Montcoq.



VOTE pour l'Approbation du schéma directeur d'Assainissement POUR:unanimité des présents

VOTE pour la mise à l'enquête publique du schéma directeur d'Assainissement POUR: unanimité des présents

2 – Décision modificative budgétaire

Afin de remettre les comptes investissements en concordance avec les dépenses réelles nous vous proposons la DM N° 2/2009 suivante :

C_{ID}/2111 : Terrains nus:	- 1395,08€ achat Rayner et Douchin effectués. Pas d'autres dépenses prévues
C_{ID}/2152 : Installation de voirie:	- 244,08€ feux tricolores .Pas d'autres dépenses prévues
	- 1639,16 €
C_{ID}/2188: Autres immo corporelles:	+ 752,35€ Carte SGM et Illuminations
C_{ID}/2184: Mobiliers:	+ 886,81€ tables et chaises école + 2 fauteuils secrétariat et accueil mairie
	+ 1639,16€

VOTE : POUR:unanimité des présents

3 – Compte rendu de la Commission Urbanisme du 25 juin 2009

31- AEU : la réunion de lancement a eu lieu le 5 juin 2009.

les secteurs d'étude sont :

- * Le cœur de quartier pour un Besoin de centralité
- * Structurer le développement des périphéries :

L'Approche de l'AEU :

Une approche **thématique et transversale de l'environnement et de ses problématiques** choix de l'énergie, environnement climatique, gestion des déchets, gestion des déplacements,

Un travail s'articulant autour de trois étapes :

- le diagnostic AEU, (PLANIS)
- la définition d'orientations et de principes d'aménagement,
- la transcription réglementaire des orientations retenues.

L'AEU comprend une démarche d'étude mais également un processus d'animation ouvert.

C'est l'animateur AEU (M. DELALOY) qui mettra en œuvre la démarche de concertation

Organisation des ateliers thématiques

Contenu:

exemples : gestion des déplacements; équipements et services; gestion de l'énergie; qualité environnementale des logements; forme urbaine, mixité de l'habitat; environnement, eau et paysage...

Déroulement:

Présentation des enjeux et propositions liées au projet; Discussions/débats entre les élus et les partenaires du projet (qui pourraient être des nouveaux habitants, des parents d'élèves, des enseignants, des commerçants, 1représentant des habitants par quartier/village; et des partenaires extérieurs: Communauté de communes SIVOM DDE Conseil Régional, Conseil Général (serv routes), le SDSL...communication avec le bulletin municipal et des réunions publiques)

Objectifs:

Permettre l'émergence d'un langage commun à tous; Favoriser la transversalité entre les différents partenaires du projet; Aider les élus à formuler leurs objectifs en dégagant des enjeux prioritaires

Atelier n°1 : Centralité et convivialité, déplacements, équipements et services à la population

Organisation du bourg, conditions de circulation des différents modes de déplacement, trafic, dysfonctionnements

Atelier n°2 : habitat et diversité de l'offre, mixité sociale :Besoins de la population, qui veut construire ...

Atelier n°3 : paysage, morphologie urbaine, environnement sonore :Formes urbaines, Intégration paysagère, biodiversité, réduction des nuisances sonores...

Atelier n°4 : eaux, déchets, énergie, climat : Conditions d' A.E.P, gestion des eaux pluviales et des eaux usées, qualité des cours d'eau, gestion des déchets ; Conditions climatiques locales, alimentation en énergie et alternatives; Quels sont les thèmes que la commune souhaite aborder ? Quels sont les participants pressentis aux ateliers ? à identifier ?

32- les lotissements en cours : cf plan

33- invitation Gérard MARIE : M. Gérard MARIE nous a envoyé un courrier le 12 mai 2009; suite au conseil municipal du 12 juin 2009 un courrier a été adressé à M. MARIE pour l'inviter à participer à une commission urbanisme le jeudi 25 juin 2009 à 18H00 à la mairie (courrier transmis à M. MARIE le 15 juin 09.

Nous avez fait constat de l'absence de M. G. MARIE à cette commission.

4 – Rapport d'activité de la CCASL : vidéoprojection

5- Question diverses :

5.1- lecture des avis favorables sur le PLU de la chambre d'agriculture, de l'Institut national de l'origine et de la Qualité (AOC), de la commune de Rampan, de la chambre des métiers et de l'artisanat, du syndicat du développement Saint Lois (SCOT).

5.2- Le SAG M. POURCEAU a été élu Président et Monique LEMARQUAND secrétaire.

5.2- Changement du matériel de photocopie aux écoles et à la mairie et de l'imprimante couleur. A la mairie il y a remplacement par une seule machine qui fait les deux fonctions imprimante et photocopie couleur ainsi que fax scanner et à l'école nouveau photocopieur . Les deux contrats signés sont pour une location qui implique une diminution du coût du fonctionnement mensuel et du coût copie.